

Annexe I – Fiche de poste - enseignants FLS de 2d degré

 <p>vice-rectorat Mayotte</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	<p>Poste spécifique FLS 2nd degré collège</p>
<p>Division du 2nd degré – DPE2D</p>	<p>Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection pour le 20 mai 2019 à la DPE</p>
<p>@ : dpe@ac-mayotte.fr</p>	
<p>Textes de référence : circulaire n° 2012-143 du 2 octobre 2012</p>	
<p>Descriptif du poste et missions : L'académie de Mayotte recrute sur poste spécifique des enseignants du 2d degré spécialistes du FLE/FLS afin de permettre une prise en charge efficace et adaptée des élèves en situation d'allophonie.</p> <p>Missions du poste : Sous l'autorité du chef d'établissement et en étroite collaboration avec le CASNAV l'enseignant FLS aura pour principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la coordination de l'UPE2A et plus particulièrement : <ul style="list-style-type: none"> o un enseignement du FLE, du FLS, sous diverses modalités, auprès des élèves allophones arrivants o la participation, avec l'équipe éducative, à l'accueil des élèves, de leurs familles et à leur inclusion au sein de l'établissement o l'organisation du parcours personnalisé pour chaque élève, en fonction de son profil et de ses besoins, en concertation avec l'équipe pédagogique de la classe d'inclusion (emploi du temps individualisé et évolutif, suivi...) o des activités de médiation auprès des familles, des associations et des partenaires de l'éducation o le conseil pédagogique et l'accompagnement des enseignants de classes ordinaires accueillant des élèves allophones. - Cette coordination nécessite que l'enseignant FLS adapte son emploi du temps aux besoins des élèves en tenant compte des entrées et sorties dans le dispositif tout au long de l'année. - - Exercer une fonction de personne – ressource au sein de l'établissement et diffuser les pratiques et les stratégies FLE/FLS au bénéfice de tous les élèves à travers : <ul style="list-style-type: none"> o les conseils et l'accompagnement des équipes pédagogiques o les pratiques de co-enseignement et autres modalités d'intervention o la mise à disposition d'outils pédagogiques. - Contribuer activement au réseau d'acteurs académiques pour la prise en charge de l'allophonie par : <ul style="list-style-type: none"> o l'animation d'actions de formation académiques ou au sein de l'établissement o l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques o la transmission des données concernant la scolarisation et le suivi des élèves pris en charge o la participation aux plateformes de positionnement des jeunes nouvellement arrivés o la participation éventuelle aux jurys du DELF scolaire. <p>Le coordonnateur UPE2A pourra, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conserver un temps horaire dans sa discipline - bénéficier d'une décharge académique pour exercer une mission au CASNAV - bénéficier de vacances pour sa participation à l'animation de formations, à des activités de conseil et de positionnement, lorsque celles-ci se situent hors de son établissement. 	
<p>Compétences requises :</p>	

Connaissances en didactique et méthodologie du FLE/FLS.
Connaissances de ressources pédagogiques en FLE/FLS.
Aptitude au travail en équipe.
Ouverture d'esprit et capacité relationnelle et interculturelle.
Capacité à s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises.
Capacité à prendre en charge un public d'une très grande hétérogénéité : pratique de la pédagogie différenciée, utilisation des outils numériques.
Capacités de disponibilité, d'écoute et d'adaptabilité.
Capacités organisationnelles.

Profil attendu et certifications requises :

Enseignant du 2^d degré justifiant d'un parcours universitaire en FLE/FLS, d'une certification complémentaire en français langue seconde (FLS) ou d'une formation attestée par un organisme spécialisé dans le FLE/FLS. Une expérience auprès d'élèves allophones serait appréciée.